

PAR COURRIEL

Québec, le 10 septembre 2024

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.243**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 5 août dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Informations relatives au Fonds de prévention et de recherche sur le cannabis, établi au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux. Plus précisément, je souhaiterais obtenir des détails sur :

- 1) le budget total de fonctionnement;
- 2) les sources de revenus;
- 3) tous autres documents financiers publics ou autres documents concernant la mission ou les objectifs du fonds. » (*sic*).

En ce qui concerne le premier point de votre demande, pour le budget total de fonctionnement, l'information est disponible à la page 19-19 du budget de dépenses 2024-2025 que vous trouverez en consultant le lien suivant :

[https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget\\_depenses/24-25/3-Credits\\_depenses\\_portefeuilles.pdf](https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/24-25/3-Credits_depenses_portefeuilles.pdf)

Le dernier réel est présenté aux Comptes publics 2022-2023 à l'adresse suivante :

[https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR\\_vol2-2022-2023\\_Seconde\\_edition.pdf](https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol2-2022-2023_Seconde_edition.pdf)

... 2

Pour le second point de votre demande, les revenus du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC) sont issus de la vente de cannabis par la SQDC comme mentionné dans les comptes de la Santé.

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/rapport/RA\\_23-614-01W\\_MSSS.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/rapport/RA_23-614-01W_MSSS.pdf)

Finalement, en ce qui concerne le troisième point de votre demande, voici certains hyperliens pertinents en lien avec le FPRMC :

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-5.3>

[https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_client/lois\\_et\\_reglements/LoisAnnuelles/fr/2018/2018C19F.PDF](https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2018/2018C19F.PDF)

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante :

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacc-es-aux-documents-dorganismes-publics/>.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière